

Page de couverture

Pays : BURUNDI

Intitulé du programme: Mise en place d'un Programme National de Volontariat des Jeunes (PNVJ) au Burundi

Durée du programme: 3 ans

Dates prévues pour le commencement et la fin: 06/2013- 05/2016

Option(s) de gestion des fonds: Combinée (Gestion parallèle et groupée)

Agent de gestion : PNUD

Budget estimatif total*: 765.000 USD
10.000.000 FBU

Dont:

1. Budget financé: 765.000 USD
10.000.000 FBU

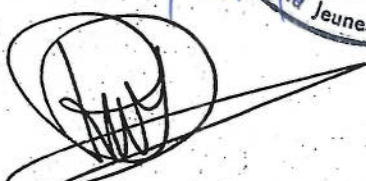
2. Budget non financé: N/A

* Le budget estimatif total comprend les dépenses au titre du programme et les dépenses d'appui indirectes support costs

Sources du budget financé:

- Gouvernement 10.000.000 FBU
- Programme VNU 500,000 USD (SVF)*
15,000 (in kind)
- PNUD 250,000 USD

Noms et signatures des contreparties (sous-)nationales et des organismes des Nations Unies participants

Organismes des Nations Unies	Autorités de coordination nationales
Rosine Soré Coulibaly Coordonnatrice Résidente du SNU et Représentante Résidente du PNUD Programme des Nations Unies pour le Développement Date 21/6/2013	S.E. Adolphe Rukenkana Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture Cabinet du Ministre B.P. 1095 Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture Date le 03/07/2013
Richard Dictus Coordonnateur Exécutif Programme des Volontaires des Nations Unies Date : 10 mai 2013	

*Special Voluntary Fund

1. Résumé analytique

En 2007, lors du forum national de la jeunesse tenu par le Ministère en charge de la jeunesse du Burundi avec l'appui du UNFPA, les jeunes ont revendiqué leur "disponibilité pour servir - sur une base volontaire - la réconciliation, le rétablissement et le développement de leur pays". Depuis 2008, le Ministère de la Jeunesse explore avec le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) les opportunités pour lancer un Programme National de Volontariat des Jeunes, ce qui donnerait aux jeunes burundais(es) qualifié(e)s actuellement sans-emplois la possibilité d'avoir des expériences dans des activités bénévoles structurées, tout en gagnant en expériences, compétences et, par conséquent, en employabilité.

78% de la population burundaise en fait est âgée de moins de 35 ans, et le 65% a moins de 25 ans, dont environ le 51% c'est des jeunes femmes.¹ Le taux de chômage est en hausse chaque année, en particulier dans les zones urbaines, et même les jeunes diplômés passent souvent plus que cinq ans avant de trouver leur premier emploi.²

En outre, après 30 années de violence et d'instabilité politique, même si le Burundi a fait des pas très importants pour sortir de la guerre pendant les 10 dernières années, le pays est encore un des plus pauvres au monde, se classant 166^{ème} sur 169 avec des données similaires dans l'Index de Développement Humain. Cela signifie que 67% de la population burundaise vit sous le seuil de la pauvreté et ceci souvent dans un contexte de faible cohésion sociale.

Par conséquent, en ligne avec le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté de deuxième génération (CSLP II) 2011-2015, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF+) 2010-2014 met l'accent sur l'éradication de la pauvreté, le relèvement et la consolidation de la paix. En effet, le CSLP II mentionne aussi très clairement pour la première fois la priorité vers la création d'emploi pour les jeunes, avec quatre grandes initiatives, y compris le lancement et le développement des stages de premier emploi et la promotion du volontariat parmi les jeunes.

Le Burundi envisage donc l'élaboration de politiques pour promouvoir le volontariat des jeunes ; pour se remettre de la longue crise et diminuer le niveau de pauvreté, le pays a besoin de l'énergie et du temps de tous ses concitoyens, et surtout de sa jeunesse qualifiée. Enfin, le chômage des jeunes atteint un tel niveau, qu'il peut avoir un impact social sur la stabilité du pays.

C'est sur ces bases qu'une initiative du Système des Nations Unies en appui à la mise en place d'un Programme National de Volontariat des Jeunes sous forme de Programme conjoint est ici proposée, avec 2 composantes majeures:

- Le lancement et le développement d'un Corps National de Jeunes Volontaires ;
- Le développement d'initiatives parallèles qui favoriseront la participation citoyenne, surtout des jeunes, dans le développement et la consolidation de la cohésion sociale.

Tout en tenant compte du contexte spécifique à la jeunesse burundaise, ce Programme conjoint a été également développé sur la base des priorités du Plan d'Action quinquennal du Secrétaire-Général des Nations Unies pour le développement de la jeunesse, suite auquel le programme VNU est en train de finaliser l'élaboration d'un Programme global de volontariat pour la Jeunesse. A la fois, de programme conjoint s'inscrit dans l'effort global du programme VNU pour l'appui au Système des Nations Unies (SNU) dans l'accompagnement des instances régionales et nationales pour développer des cadres législatifs favorables à la mise en place d'infrastructures de volontariat pour les jeunes.

¹ Source RGPH 2008.

² La durée de chômage des primo demandeurs d'emplois est de 5,5 ans.

2. Analyse de la situation

Le Burundi a connu pendant plus de 30 ans des longues et douloureuses années de violences ethniques et d'instabilité politique, ce qui a conduit des milliers de ressortissants à fuir leur pays et des milliers d'enfants à être embrigadés dans des milices armées. Les accords d'Arusha en 2000, puis les accords de cesser le feu de 2003 et l'accord de paix avec le parti d'opposition FNL en 2005, ont permis au Burundi, depuis une dizaine d'années, de sortir de la guerre et de se reconstruire peu à peu. Le pays reste cependant l'un des pays les plus pauvres du monde, si l'on considère l'indice de développement humain, par lequel le Burundi se situe au 166^{ème} rang sur 169 pays ayant des données similaires. 67% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.³

Si le pays semble donc sortir peu à peu des conflits sociaux et confirmer son entrée dans une situation post-conflit de consolidation de la paix et de relèvement, les besoins en matière de lutte contre la pauvreté et de reconstruction socio-économique sont énormes. Il semble aujourd'hui évident que le budget de l'état, même avec une aide internationale renforcée et structurée, aura bien du mal à répondre totalement aux besoins du pays, y compris dans les services de base comme l'éducation, la santé ou le soutien au développement agricole et industriel. Le pays aura besoin de toutes ses forces vives, et donc en particulier de celle de sa population jeune, pour sortir de la grande pauvreté et tenter d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Dans ce contexte, la jeunesse représentant la grande majorité de la population burundaise,⁴ donc une des composantes sociales fondamentales pour le développement et la stabilité du pays⁵, ne peut pas s'épanouir comme une force et une ressource, mais au contraire reste un élément non intégré, non suffisamment supporté et à risque de recourir à des activités illégales et violentes.

Le développement harmonieux de la jeunesse burundaise, et la contribution efficace des jeunes à la stabilité et à la croissance de leur pays, sont freinés drastiquement par des facteurs divers tels que la faiblesse des possibilités de subsistance économique, le chômage, le manque d'un cadre légal et de gouvernance sectorielle ainsi que des conditions pour sa mise en œuvre, l'impossibilité pour les institutions gouvernementales de faciliter l'engagement citoyen et la participation des jeunes, la faiblesse d'une culture partagée et donc de la reconnaissance et valorisation de l'engagement volontaire, malgré cela soit une composante culturelle traditionnelle.

La question du chômage des jeunes est devenue au Burundi une problématique très inquiétante, comme dans bon nombre de pays de la sous-région.

En Mairie de Bujumbura, 86,1% des chômeurs ont entre 15 et 30 ans, et 42% sont des jeunes ayant pourtant un niveau d'instruction élevé⁶. 2 jeunes primo-demandeurs d'emploi sur 3 (66%) sont au chômage. Le taux est encore plus élevé chez les filles, qui sont, pour 70% d'entre elles, au chômage, avec une durée de chômage encore plus longue. La durée de chômage au Burundi est en moyenne de 5 ans. Elle est de 4 ans et demi pour les jeunes hommes primo-demandeurs d'emploi et de presque 6 ans pour les jeunes filles à la recherche de leur premier emploi⁷.

Et si les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur étaient relativement épargnés jusqu'ici, voilà 5 années qu'ils ne le sont plus, du fait notamment de l'insuffisant développement de l'économie burundaise, et de son incapacité à intégrer une main d'œuvre qualifiée en nombre croissant.

Or les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur Burundais, qu'il soit public ou privé, ont des qualifications, des connaissances et des compétences, qui pourraient être très utiles pour aider le pays à lutter contre la pauvreté et consolider la paix, que ce soit dans le domaine de l'ingénierie

³Source : UNDP Burundi

⁴ En effet, les jeunes de moins de 25 ans représentent 66 % et parmi eux, 56.1% ont moins de 20 ans tandis que les moins de 15 ans représentent 44.1%.

⁵ Or « les statistiques montrent qu'une jeunesse désemparée, au chômage, peut provoquer de l'instabilité et des crises substantielles dans une Nation ». Ce constat fait dans le cadre des réflexions sur le volontariat des jeunes dans les pays comme le Togo, la Sierra Leone ou encore la Côte d'Ivoire, est également valable au Burundi. L'embrigadement politique des jeunes diplômés, au chômage depuis des années, est ainsi de plus en plus fréquent, générant des risques de soulèvements et d'instabilité politique majeurs.

⁶ Données statistiques du Burundi 2006

⁷ Ibidem

agricole, de la médecine, de la science, des langues, ou encore de la gestion de projets et de la planification.

Sur base de cette situation, le Burundi a pris conscience, ses partenaires techniques et financiers avec lui, qu'il ne peut construire son développement et consolider la paix et la démocratie qu'en développant une gouvernance partagée, au sein de laquelle les citoyens, à majorité des jeunes, prennent toute leur place et se sentent partie prenante des enjeux de développement de leur pays. Politique de décentralisation, de développement communautaire, soutien naissant à l'émergence et au développement de la société civile, des associations de jeunes aux groupements paysans, sont autant d'éléments confirmant cette tendance.

Avec une population à 56% jeune (voire 68% si on intègre les personnes de 25 à 35 ans)⁸, le Burundi se doit donc de développer une politique volontariste à l'égard de sa jeunesse. D'autant plus que le chômage va croissant, notamment en milieu urbain, où de plus en plus de jeunes y compris diplômés de l'enseignement supérieur mettent parfois plus de 5 ans à trouver leur premier emploi.

Ce Programme conjoint se veut donc un instrument transversal qui fournit premièrement aux jeunes formés et au chômage les moyens et le cadre pour intégrer les efforts de développement et de consolidation de la paix de leur propre pays.

Les jeunes burundais diplômés à la recherche du premier emploi auront la possibilité d'être indépendants de leurs familles pendant une période définie, encadrés dans une structure qui leur permettra d'acquérir des ultérieures compétences dans leurs domaines d'études, tout en mettant volontairement à disposition des communautés et des structures d'accueil ils, leur temps et le fruit de leurs études précédentes.

Virtuellement le Programme conjoint a la capacité de répondre à plusieurs des défis de développement identifiés par le Gouvernement burundais, la société civile, et la communauté internationale.

L'identification des domaines d'intervention potentiels pour des volontaires nationaux a été conduite sur la base du CSLP II par une représentation mixte de membres du Gouvernement et des institutions étatiques du Burundi, représentants de la société civile et de la communauté internationale.

Tout en restant ouvert à autres options, les domaines d'intervention retenus comme prioritaires ont été : i) le soutien à la création d'emploi et au développement économique, notamment dans le domaine agricole ; ii) la protection de l'environnement, notamment sur des missions de renforcement des capacités des communautés à la base ; iii) le soutien à l'instauration d'un état de droit ; iv) les services de base comme le soutien à l'alphabétisation, le soutien scolaire auprès des écoliers du primaire, l'enseignement du swahili et de l'anglais, et v) le soutien à la formation professionnelle.

Considérer que les jeunes diplômés doivent être une cible prioritaire dans un Programme National de Volontariat semble donc être une option pertinente, pour lier d'un côté l'enjeu de trouver des solutions alternatives à la fois mobilisatrices et utiles pour tous ces jeunes qui sortent du système de formation initiale avec des qualifications importantes, mais sans expérience et sans perspective d'emploi à court terme ; et d'un autre côté les besoins du pays en matière de lutte contre la pauvreté, auxquels des jeunes qualifiés pourraient apporter une contribution efficace.

Cependant, les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur constituant une infime minorité des jeunes burundais (25 000 diplômés de l'enseignement supérieur en 2009, sur une population totale de plus de 8 millions d'habitants, dont 600000 entre 25 et 30 ans⁹), et le taux de chômage des jeunes étant encore plus élevé parmi les jeunes ayant quitté le système de formation initiale au

⁸ Données du RGPH 2008

⁹ Ce qui laisse supposer que le taux de jeunes diplômés sur le nombre total de jeunes par tranche d'âge est de l'ordre de 2 à 4%

niveau du secondaire (général ou technique)¹⁰, un programme de volontariat devra essayer de servir une plus grande partie de la jeunesse burundaise, des plus vulnérables (constituant 60% des jeunes du pays), aux plus qualifiés.

3. Stratégies, y compris les leçons apprises et le programme conjoint proposé

Aperçu général/contexte:

Le programme conjoint est conforme aux Objectifs du Millénaire pour le Développement, et contribue à l'Axe 1.2 de l'UNDAF, en particulier dans son produit 1.1.2 : « Les institutions démocratiques, la société civile, les syndicats et les médias sont renforcés et contribuent de manière substantielle à la consolidation de la démocratie et à la promotion du développement durable ». Il est aussi en cohérence avec la Vision « Burundi 2025 » qui met en priorité le développement du capital humain où le citoyen est en même temps bénéficiaire et acteur de son propre développement. En ce qui concerne le CSLP II, ce Programme se base sur le chapitre de la « transformation de l'économie burundaise pour une croissance soutenue et créatrice d'emplois » par : i) l'élargissement des opportunités d'emplois, (ii) l'adéquation formation/emploi et l'appui aux initiatives des jeunes, (iii) un marché de l'emploi plus efficace et (iv) la promotion du volontariat des jeunes au niveau intersectoriel.¹¹

En outre, le Programme conjoint répond directement au Programme d'Action du Secrétaire Général des Nations Unies pour les cinq prochaines années, en particulier dans sa volonté de « Répondre aux besoins des jeunes qui n'ont jamais été aussi nombreux dans le monde en accentuant le volet « jeunes » des programmes en vigueur en matière d'emploi, de création d'entreprise, de participation à la vie politique, de citoyenneté et de protection des droits, ainsi que d'éducation, notamment à la santé procréative. »

Il est envisageable qu'à long terme le Programme puisse contribuer à tous les objectifs du Millénaire pour le Développement, grâce à la flexibilité et à la diversité des affectations volontaires possibles.

Le Programme conjoint s'inscrit aussi à niveau local dans le plan de travail conjoint du Groupe Thématique Jeunesse, coordonné par UNFPA et mettant en synergie les actions de l'UNICEF, le PNUD, l'UNESCO, et le programme VNU.

Le programme VNU et le PNUD seront les initiateurs du Programme conjoint, avec la contrepartie gouvernementale représentée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture. Toutes les agences du système des Nations Unies pourront ensuite intégrer le Programme conjoint selon leurs activités, la volonté et possibilité de mobiliser des volontaires nationaux dans leurs domaines d'intervention.

Pour la nature transversale et inclusive du projet, la société civile locale aura le même rôle fondamental d'implication active dans le Programme conjoint comme elle l'a eu pendant la phase de définition, étude et initiation

Institutions de coopération et de volontariat nationales et internationales (France Volontaires, Croix Rouge, Scouts, Guides et ONGs) seront associées à différentes étapes de mise en place et de mise en œuvre.

Leçons apprises :

Le Programme s'appuie sur une étude de faisabilité approfondie et organique qui a pris en compte un grand nombre d'opinions, points de vue et plusieurs perspectives de différents acteurs du développement et de la mobilisation citoyenne et communautaire au Burundi.

Il se base aussi sur une analyse des similitudes et différences entre le contexte burundais et autres pays où le programme VNU a déjà mis en place des infrastructures nationales de volontariat.

Des cadres du Ministère compétents ont eu aussi la possibilité de visiter deux Programmes similaires au Burkina Faso et au Mali.

¹⁰ Entre 20 et 24% chez les filles, et entre 14 et 24% chez les garçons, avec un taux évidemment supérieur chez les jeunes s'arrêtant en 1^{ère} année, que ce soit en secondaire général ou technique -données statistiques du Burundi 2006

¹¹ Sans oublier que le présent programme ne se veut pas un Programme de création d'emploi ou de réduction directe du chômage

De cette mission d'étude, de l'analyse faite par une consultante internationale qui fait autorité sur le sujet, et des observations pendant l'atelier de validation de l'analyse du contexte, des facteurs de succès ont été agréées par toutes les parties prenantes, en réponse aux risques identifiés.

La principale conclusion de l'étude a été qu'il y a effectivement une conjonction de facteurs rendant l'idée d'un programme de promotion de l'engagement volontaire des citoyens, et notamment des jeunes, opportun à lancer au Burundi. Voire à lancer dans un délai bref, l'attente étant forte depuis les premières demandes émanant du gouvernement en 2008, et les premières mobilisations des acteurs de la société civile¹².

Un Programme National de Volontariat serait en cohérence avec la vision hautement politique de Son Excellence le Président de la République, de « promouvoir l'engagement des citoyens burundais dans la construction du pays ». La mise en place des « travaux communautaires du samedi matin », fait échos à l'idée de développer l'engagement bénévole et volontaire des burundais, notamment les jeunes, dans la lutte contre la pauvreté et la consolidation de la paix dans le pays à travers le volontariat.

Si le contexte semble donc très favorable à l'instauration d'un programme national de volontariat, un certain nombre de conditions de réussite semblent cependant s'imposer.

Tout d'abord, il n'y a pas de culture partagée du « volontariat » au Burundi ; le « volontariat » n'est même pas un terme communément utilisé. Il sera donc important de poser un cadre légal pour le volontariat et travailler à la consolidation d'une culture commune.

Du point de vue de la gouvernance, il faudra ancrer le volontariat des jeunes dans la politique du pays pour la jeunesse, et le volontariat national plus globalement dans la politique de cohésion sociale du gouvernement. A ce titre, le gouvernement burundais veillera à intégrer une ou des lignes budgétaires pour le volontariat national dans les prévisions budgétaires de l'Etat, à partir de 2013.

En ce qui concerne la gestion du Programme National, les expériences internationales montrent que les infrastructures de volontariat portées uniquement par le Gouvernement et les pouvoirs publics ne fonctionnent pas. Dans le contexte du Burundi un Programme National de Volontariat ne pourra fonctionner que si la société civile est très intimement associée au montage, au pilotage et à la gestion du projet, dès le début. La présence d'organisations internationales actives en matière de promotion du volontariat rend leur implication également nécessaire.

Dans le même sens, le programme national de volontariat sera géré par une structure de pilotage la plus souple et apolitique possible, type « association délégataire de service public ».

Au-delà de la création d'un « corps de jeunes volontaires », le Programme National sera complété par la mise en place d'actions et mesures pour créer une « culture partagée du volontariat ».

Programme conjoint proposé :

L'importance numérique et stratégique, la force potentielle et les risques réels auxquels se confronte la jeunesse burundaise sont parmi les justifications du choix de recourir à un programme conjoint, auquel les différents acteurs de développement au Burundi puissent participer selon leurs compétences, expériences et leurs mandats spécifiques.

Le rôle transversal qu'un Programme National de Volontariat des Jeunes peut jouer, et les effets que des affectations volontaires auront dans plusieurs domaines du développement et de consolidation de la paix au Burundi sont d'autres raisons pour lesquelles une approche conjointe est recommandée.

¹²Pour mémoire, avait été mise en place en 2008, une « plateforme du volontariat burundais », mobilisant, outre le PVNU et l'association France Volontaires, bon nombre des mouvements associatifs burundais fortement mobilisateurs de volontaires : des collectifs d'associations de jeunes (RENAJES, CPAJ, REJA...), ainsi que les scouts et les guides du Burundi, ou encore la Croix Rouge du Burundi. Après 2-3 réunions, le groupe a perdu de son élan, dans l'attente de la mise en place effective d'un programme de volontariat national, personne ne prenant réellement à son compte la responsabilité de le faire. En même temps, à l'occasion des célébrations du 10ème anniversaire de l'Année internationale des Volontaires (AIV+10) un Comité de coordination des activités de célébrations a été mis en place parmi les principaux acteurs du volontariat et a joué un rôle actif au Burundi. Les acquis de ce Comité AIV+10 pourrait constituer une plateforme de consultations et coordination aussi lors de l'accompagnement à ce Programme conjoint.



Le Programme conjoint se pose comme objectif général de mettre en place le cadre légal et l'infrastructure nationale de gestion d'un Programme National de Volontariat des Jeunes au Burundi, durable et fédérateur, destiné à promouvoir l'engagement volontaire dans le pays, à soutenir la mobilisation communautaire, et à créer un Corps National de Jeunes Volontaires, de moins de 31 ans au moment de la sélection qui consacreront 6 à 12 mois de leur vie à des missions de lutte contre la pauvreté, de consolidation de la paix, et pour l'amélioration du bien-être des populations jusqu'à la base.¹³ Le programme assurera le même accès en termes d'opportunités aux jeunes hommes et filles burundais(es).

Pour obtenir cet objectif général, et adresser les défis identifiés en précédence, le Programme se propose de mettre en place les stratégies suivantes.

Afin de rendre opérationnel et visible l'objectif gouvernemental, soutenu par ses partenaires au développement comme par la société civile burundaise, de promouvoir l'engagement volontaire des citoyens burundais pour le développement de leur pays, le cœur du Programme National de Volontariat du Burundi sera la création d'un « Corps National de Volontaires », jeunes qualifiés demandeurs d'emploi et sans expérience professionnelle, auxquels il sera proposé de consacrer 6 à 12 mois¹⁴ à des missions d'amélioration des conditions de vie des populations et de consolidation de la paix, dans un cadre structuré et indemnisé de « volontariat national ».¹⁵

Une attention particulière sera portée à l'égal accès des femmes, des minorités ethniques et politiques au Corps National de Volontaires. Ceci sera accompli à travers non seulement un niveau de représentation des différents groupes au sein du corps de volontaires mobilisés, mais aussi dans le choix des membres du Comité de pilotage du programme ainsi que des acteurs de terrain impliqués dans l'appui aux initiatives bénévoles.

S'engager pendant plusieurs mois à temps plein, même dans une optique de solidarité et avec l'objectif de contribuer au développement socio-économique de son pays, est un engagement qui est différent du bénévolat ponctuel.

Au-delà donc de la question de la prise en charge des frais de subsistance des jeunes volontaires et donc de leur indemnisation, la question de leur prise en charge médicale sera traitée. Il faudra en outre prévoir soit une adhésion des volontaires à l'INSS¹⁶, soit la création d'une mutuelle de santé dédiée.

Une formule mixte est ici proposée avec : une indemnité inférieure à celle du stage de 1er emploi, par exemple de 55.000 FBU comme « argent de poche » pour tous les jeunes, la mise à disposition des jeunes mobilisés hors de leur région d'origine d'un logement et d'une restauration quotidienne par la structure d'accueil, ainsi que la prise en charge des frais de transport toujours par la structure d'accueil pour chaque volontaire - qu'il/elle soit de la région ou pas - et d'une couverture maladie par le programme de volontariat national.

La mobilisation sera faite sur des missions correspondant aux axes stratégiques de lutte contre la pauvreté et de consolidation de la paix du pays.

La mission confiée ne correspondra pas à un poste structurant pour l'organisation d'accueil. Elle viendra compléter ou améliorer les activités de ladite structure¹⁷.

¹³ Deux composantes principales sont à souligner : le Corps des Volontaires Nationaux proprement dit, et les activités parallèles pour la création dans le pays d'une culture commune du volontariat.

¹⁴ Le nombre de jeunes en difficulté d'insertion au Burundi est tel, qu'il est souhaitable de limiter la durée du volontariat national afin de toucher le plus grand nombre de jeunes possible.

¹⁵ Afin de répondre à la fois : au besoin d'avoir des volontaires qualifiés pour répondre aux besoins, à l'enjeu de taille que constitue le chômage croissant des jeunes au Burundi, et à la nécessité de bien positionner le volontariat par rapport à l'emploi, en posant clairement le principe que le volontariat est avant tout un engagement solidaire désintéressé, et non un « stage de 1er emploi » le Corps de volontariat national sera réservé aux jeunes à la recherche de leur 1er emploi, n'ayant pas eu d'expérience professionnelle, mais ayant déjà eu une expérience de bénévolat.

¹⁶ Institut National de Sécurité Sociale

¹⁷ Outre ce critère relatif au « type de structures éligibles », il sera souhaitable de poser un certain nombre d'autres critères pour valider la possibilité pour une structure d'accueillir un volontaire. Nous suggérons à minima les deux critères suivants : La structure souhaitant accueillir un volontaire doit avoir au moins 1 salarié en capacité d'être le référent du jeune au

Tant les services de l'état que les associations sans but lucratif¹⁸ pourront accueillir des volontaires nationaux.

Pour le critère géographique, deux options se posent: des jeunes mandatés dans leur région d'origine ou au contraire des jeunes envoyés dans une autre région différente de leur région d'origine. Ceci à condition que la structure d'accueil puisse y garantir le logement et la restauration. Un équilibre entre ces deux options, avec une moitié de jeunes affectés dans leur région d'origine, et l'autre moitié dans une autre région serait souhaitable lors que le programme sera à régime.

L'option d'envoi de volontaires hors de leur province d'origine renforcera l'impact du programme de volontariat national en termes de cohésion nationale sur le long terme.

Afin de créer un vrai « corps » de volontaires et contribuer ainsi à l'émergence d'une culture commune du volontariat au Burundi, tous les jeunes appartenant au « Corps National de Jeunes Volontaires » participeront à des temps communs, notamment d'intégration et de formation, sur des sujets spécifiques (tel que la prévention contre le VIH/SIDA, les questions d'égalité de genre) ainsi que sur des compétences à acquérir (tel que le leadership). Ils auront dans leur mission au moins une mission transversale commune à tous.

L'idéal sera de prévoir au moins deux temps collectifs pour les jeunes volontaires¹⁹, quels que soient leur lieu et leurs domaines d'affectation.²⁰

Afin de contribuer à l'émergence d'une culture commune du volontariat, il fera partie de la mission de tous les volontaires nationaux, quels que soient leur mission de base et leur lieu d'affectation par ailleurs, de contribuer à la promotion et au développement effectif du bénévolat et du volontariat au Burundi, spécialement chez les plus jeunes.

Notamment, tous les volontaires nationaux devront : i) organiser et animer des clubs de volontaires dans les écoles de leur commune d'affectation ; ii) soutenir l'organisation des travaux communautaires dans leur commune d'affectation ; iii) organiser des « camps d'été » pour les jeunes non scolarisés sur leur territoire d'affectation.

En outre, plusieurs autres outils pourront être prévus pour développer le sentiment d'appartenance à un même mouvement, notamment : des éléments de tenues, des rassemblements provinciaux, la Charte du Corps National des Jeunes Volontaires, des outils de communication spécifiques pour le Corps ; les conventions ou memorandum d'engagement volontaire, etc.

Le Corps National de Volontaires sera dans un premier temps lancé dans les provinces les plus peuplées du Burundi. L'indication est de prévoir initialement des affectations dans les provinces de Gitega, Ngozi et Bujumbura Rural. Cependant à terme, l'objectif est de couvrir l'ensemble du territoire national, afin que l'esprit du volontariat, par l'intermédiaire de ces jeunes, puisse être diffusé dans l'ensemble du pays, et que ce Corps de Volontaires Nationaux puisse également servir la cohésion nationale, en plus de servir les besoins des populations sur l'ensemble du territoire national.

quotidien ; la structure doit avoir les moyens logistiques pour accueillir le jeune : bureau, matériel nécessaire à la mission, techniques de communication.

¹⁸ Ainsi, Les OSC nationales (de tailles suffisantes), les services déconcentrés de l'Etat, les communes, voire les ministères, devraient pouvoir proposer des missions, de même que les partenaires au développement (projets, agences du SNU, ONG internationales ...).

¹⁹ En début de volontariat, un « séminaire d'intégration » d'au moins une semaine pour tous les jeunes, nationale dans la ou les deux premières années, puis régionale avec l'augmentation du nombre de jeunes concernés.

Cette semaine d'intégration collective et généraliste, devra être complétée par une formation sectorielle, pour l'ensemble des jeunes intervenants dans le même domaine.

Un séminaire collectif de fin de volontariat, d'environ une semaine également, dont l'objectif principal sera de travailler sur les compétences acquises pendant le volontariat national et d'aider les jeunes à rebondir après leur volontariat

²⁰ Par ailleurs, il serait utile de prévoir, en début de volontariat à la suite des deux semaines d'intégration, ou bien en milieu de volontariat, de dispenser aux jeunes une formation aux 1ers secours, afin que tous aient cette qualification et cette capacité d'être volontaire « autrement », à l'issue de leur volontariat national. D'autres modules, tel qu'une sensibilisation en prévention du VIH/SIDA aussi qu'aux questions de respect des différences et des aspects de genre devront également faire partie de la formation initiale.



Si la création d'un Corps de volontaires nationaux doit avoir comme objectif principal de mobiliser des jeunes qualifiés pour contribuer à la lutte contre la pauvreté et consolider la paix au Burundi, il devra cependant également aider ces jeunes à la recherche de leur 1^{er} emploi et à s'insérer professionnellement après leur volontariat.

Pour faciliter cela, plusieurs actions seront mises en place : a) délivrer aux jeunes un « passeport de compétences » à la fin de leur volontariat ; b) promouvoir le volontariat national auprès des recruteurs, et constituer un « club » d'entreprises partenaires, c) créer une banque de CV en ligne, d) mettre en place un réseau de parrainage par des actifs ou « jeunes retraités », e) explorer un partenariat avec l'Agence pour l'Emploi des Jeunes, f) mettre en place un système d'épargne obligatoire pendant le temps de volontariat, créer des partenariats utiles pour les jeunes souhaitant créer une entreprise ou développer une AGR, et enfin g) privilégier le recrutement d'anciens volontaires nationaux dans la constitution de l'équipe d'encadrement de l'Agence qui gèrera le Programme National de Volontariat

Comme mentionné, le volontariat ne peut se limiter à l'expérience d'un groupe de jeunes « volontaires à temps plein », aussi nombreux soient-ils. Il est donc important qu'un programme de volontariat national veille à promouvoir le volontariat de tous les citoyens, et sous toutes ses formes, même si le cœur de son action reste monter et développer un Corps National de Jeunes Volontaires comme précédemment présenté.

En conséquence le Programme National de Volontariat aura en charge le développement d'autres actions, qui viendront compléter le pilotage et l'animation du Corps de Jeunes Volontaires Nationaux déjà présenté : apporter un soutien à l'organisation des chantiers de travail communautaire à travers le pays ; introduire les chantiers de travail volontaire dans le cadre de l'éducation civique en écoles secondaires et universités ; mettre en place le « Certificat de Validation des Acquis de l'Expérience Bénévole » ; organiser le soutien aux associations mobilisatrices de bénévoles par un Fonds de Soutien au Bénévolat Associatif ; créer et diffuser des outils de promotion du volontariat national (Un site Internet, une e-newsletter, des envois réguliers de communiqués de presse média ; des plaquettes de présentation du Programme National de Volontariat). Ces actions de mobilisation bénévole seront coordonnées par les VNU nationaux coordonnateurs provinciaux, qui pourront à la fois livrer des formations aux responsables des associations de volontariat locales et aux communautés.

Parmi les conditions de réussite pour que l'ensemble de ce programme puisse être opérationnel et réellement utile, il faut envisager un cadre légal clair, ainsi qu'un pilotage opérationnel du programme proche de la société civile qui soit le plus souple, apolitique et autonome que possible. Le programme sera géré par un « Centre National du Volontariat »²¹, instance dédiée au pilotage du programme de volontariat national, co-gérée par l'Etat et la société civile burundaise, la plus souple et indépendante possible.

L'Equipe opérationnelle sera enfin composée de gens ayant l'expérience du volontariat.²²

Le Programme conjoint sera mis en œuvre sous la coordination nationale, avec l'appui de 8 Volontaires de l'ONU, dont 1 international. Il serait souhaitable que la moitié de ces VNU soit des femmes. L'équipe de gestion du Programme conjoint sera composée comme il suit :

- **1 Coordonnateur/trice National(e) de la phase Programme conjoint**, mis/e à disposition par le MJSC, qui sera responsable pour la coordination de la programmation, du suivi et de la mise en œuvre du Programme conjoint. Il/elle aura une expertise en gestion de programme et à la fois en questions relatives aux jeunes. Il/elle jouera un rôle de relai avec le Comité de pilotage pendant toute la durée du Programme conjoint.

²¹ Ou autre dénomination du type « Burundi Volontaires », à l'instar de « France Volontaires », association indépendante où l'Etat et les associations français partagent le pouvoir de décision (avec pouvoir de décision final aux représentants de l'Etat). La terminologie « centre national du volontariat du Burundi » est celle choisie par le groupe « gouvernance » de l'atelier de validation.

²² Les aspects de gouvernance du programme sont abordés plus bas.

- **1 VNU international spécialiste en gestion de projets (Conseiller Technique Principal CTP)**, avec une expertise prouvée en programmes nationaux de volontariat, qui sera chargé d'appuyer la coordination du Programme conjoint, la mise en place de la structure, de concevoir et mettre en place le système de « passeport du volontaire », faciliter la coordination et la collaboration entre les différents acteurs et animer le comité de pilotage national en lien avec le MJCS. Ce VNU sera recruté pour toute la durée du Programme conjoint (3 ans).
- **1 VNU national spécialiste en administration et finances**, qui aura pendant la durée de 3 ans la responsabilité d'assurer l'appui à la gestion administrative et financière.
- **1 VNU national spécialiste en communication** pour une durée de 3 ans afin d'appuyer les activités de promotion de volontariat au niveau local, national et international. Ceci impliquera la collaboration avec la diaspora et le secteur privé, ainsi que le partenariat avec des volontaires en ligne.
- **1 VNU national spécialiste en formation, et gestion de volontaires**, qui aura la responsabilité de l'élaboration des outils de formation, de la coordination de l'ensemble des activités de renforcement des capacités des acteurs en gestion et planification du volontariat et de créer et gérer le dispositif d'encadrement et de suivi des volontaires du Corps National de Jeunes Volontaires. Ce VNU sera recruté pour une période de 2.5 ans.
- **3 VNU nationaux coordonnateurs provinciaux**, formés en mobilisation sociale et ayant l'expérience du volontariat, pour animer le programme dans les trois provinces pilotes, pour assurer le suivi du programme au niveau local, animer les communautés et coordonner toutes les actions de promotion du volontariat sur l'ensemble de et assurer toutes les formations et actions d'accompagnement des structures locales mobilisatrices de volontaires (centres de jeunesse, associations, coordinations associatives, municipalités...). Ces VNU seront recrutés pour toute la durée du Programme conjoint (2.5 ans).
- **1 VNU national spécialiste en suivi évaluation** qui sera responsable de la mise en place d'un système de suivi évaluation des volontaires et de capitaliser les leçons apprises du projet. Ce VNU sera recruté pour une durée de 3 ans, à partir du début du Programme conjoint.
- **1 secrétaire administratif/ve** mis(e) à disposition par le MJSC (3 ans).
- **1 chauffeur mis(e)** à disposition par le MJSC (3 ans), pour tout appui logistique.

En outre,

- **1 consultant(e) national(e) juriste** spécialisé(e) en matière de droits publique et des organisations qui sera responsable pour la formulation des textes de loi et les actions de sensibilisations et plaider auprès des Membres du Parlement (pour une période maximale de 1 an sur les 3 ans).

À fin d'assurer l'engagement des femmes à tous niveau du Programme conjoint, le programme des Volontaires des Nations Unies s'engage, si ça se présente nécessaire, à une discrimination positive pendant la sélection de ses volontaires pour garantir l'équilibre de genre.

Le Programme National sera hébergée dans les locaux mis à disposition par le MJSC dès la phase de démarrage du présent Programme conjoint; ces locaux seront réhabilités avec la dotation financière du projet.

Le Volontariat en ligne (OV)

Les Volontaires en ligne (OV), initiative administrée par le programme VNU, appuieront la mise en œuvre du projet, notamment:

- en assurant le développement d'un site Internet pour le Programme National de Volontariat, ainsi que des outils informatiques nécessaires aux activités du programme ;
- en élaborant une stratégie de promotion du programme ainsi qu'en collaborant aux activités de plaidoyer ;
- en élaborant des matériels promotionnels (brochures, logos, affiches, etc.) pour le PNVJ ;
- en coordonnant le concours a idées pour la création du Logo du PNVJ ;
- en appuyant la mise en page et la graphique des outils de gestion des volontaires.
- en appuyant le processus de formulation de la loi cadre sur le volontariat.




Ces appuis pourront être étendus en fonction des besoins identifiés par le PNVJ. Afin de pouvoir mobiliser des volontaires en ligne, le PNVJ s'enregistrera sur le site du service du Volontariat en ligne (www.onlinevolunteering.org) en tant que « groupe ».

La promotion du volontariat local

La promotion du volontariat local est au cœur de cette initiative. La mise en place du PNVJ vise à maximiser l'engagement bénévole et volontaire des jeunes ainsi que des communautés au Burundi pour le développement du pays et le renforcement de sa cohésion sociale. À travers cette initiative, seront reconnues et valorisées toutes les formes existantes d'engagement citoyen dans le pays, et toutes ces personnes qui se dévouent au bien de tous. Les habitants seront incités à adopter un comportement citoyen et à montrer leur sens du service désintéressé à la communauté. Une attention particulière sera portée à l'inclusion dans les activités et à la pérennisation du Comité National AIV+10.

Durabilité des résultats :

Le Programme conjoint est basé sur une forte composante de développement des capacités, soit à travers des formations spécifiques, soit à travers le travail sur le terrain effectué au cours de l'affectation volontaire, à la fois pour le Volontaire national et pour les structures d'accueil, ainsi que pour les bénéficiaires.

L'implication directe et le leadership du Gouvernement, ainsi que le renforcement des liens entre les institutions gouvernementales et la société civile, deux réalités desquelles est ressortie forte et partagée la volonté de rendre ce Programme National de Volontariat des Jeunes une réalité, garantira aussi une appropriation nationale et un partenariat plus intéressé à la continuité du Programme.

La conception et approbation d'une loi nationale²³ fournira un ultérieur instrument de continuité.

Trois autres éléments sont à considérer comme des composantes clé pour la durabilité des résultats : l'ancrage du projet dans des réalités de volontariat et d'engagement civique déjà existantes au Burundi, soit du point des valeurs partagés que de la pratique traditionnelle et moderne ; les activités parallèles à la mise en place du Corps National des Jeunes Volontaires et le lien entre l'expérience volontaire et l'employabilité des jeunes qui seront tissés et renforcés pendant la durée du Programme conjoint.

De forme concrète, il faudra un engagement commun de toutes les parties prenantes à travailler à la maximisation de l'impact du PNVJ et à sa durabilité financière. Pour que cela ait lieu, il s'avère nécessaire que les conditions suivantes deviennent une réalité à partir déjà au cours de la mise en œuvre du Programme conjoint du SNU:

²³ L'intérêt de prévoir une loi pour cadrer l'ensemble du Programme de Volontariat National, et notamment la création du Corps de Volontaires Nationaux est multiple :

- Une loi permettra d'ancrer le volontariat durablement dans le paysage institutionnel burundais, et de lancer une dynamique à priori plus profonde et durable qu'un décret ou autre texte de type réglementaire. En effet, par son processus même d'élaboration et de vote, une loi permet de construire un dialogue et un consensus, une vision partagée par l'ensemble des acteurs, alors qu'un simple texte réglementaire ne nécessite ni dialogue ni débat politique. Et une loi sera plus difficile à abroger qu'un texte réglementaire à annuler.
- Une loi reconnaissant la valeur du volontariat et officialisant la création d'un programme de soutien au volontariat national facilitera le fait d'introduire dans les prévisions budgétaires de l'Etat une ligne de financement pour ce programme.
- Une loi permettra de construire une vision partagée du « volontariat », en posant noir sur blanc et en générant un débat sur sa signification et ses objectifs, sur l'esprit dans lequel le Programme de Volontariat National est lancé. Il permettra de poser de manière claire et partagée les objectifs et les grandes missions de ce programme.
- Une loi permettra de cadrer le statut des jeunes du « corps de volontaires nationaux » : couverture sociale, modalités de calcul et de paiement de leur éventuelle indemnisation, exigences vis à vis des structures d'accueil des jeunes, etc. Le « volontariat à temps plein » constitue généralement une dérogation au droit du travail. Il est important qu'elle soit posée par la loi et non par un simple texte réglementaire.

- Le gouvernement Burundais s'est engagé à financer les charges fixes de gestion du PVNJ sur le long terme : bureau et frais de fonctionnement de l'équipe nationale ; et dans l'idéal, à prendre en charge une partie du coût des volontaires nationaux (par exemple couverture sociale pour tous, et prise en charge de certains postes par des ministères sectoriels).
- Le financement du Programme National de Volontariat des Jeunes fait partie du budget 2013 de l'Etat du Burundi, et est intégré aux prévisions budgétaires sur 5 ans du CSLP II.
- Un partenariat privilégié est créé avec le programme européen OSCAR, pour la prise en charge de volontaires nationaux affectés à la consolidation des principaux réseaux associatifs burundais, ou pour l'accueil en direct par OSCAR de « volontaires nationaux » sur des missions définies par le projet, et/ou pour l'hébergement des points focaux du PNVJ par les maisons MANE.
- Un partenariat privilégié est également créé avec France Volontaires pour un soutien technique si nécessaire, un soutien, notamment matériel, du nouvel « Espace Volontariat », et pour la mise à disposition à titre gracieux d'un volontaire du Progrès (ce/cette volontaire pourrait assurer une des positions prévues dans l'équipe du programme et pour l'instant budgétisée en modalité VNU, ainsi permettant l'utilisation des économies réalisées dans les activités d'appui au bénévolat).
- Des ONG internationales, des « projets » portés par des partenaires au développement, des agences des Nations-Unies, ont donné leur accord pour accueillir et financer un nombre minimal de 15 jeunes pour la 1^{ère} année de mise en place du Corps National des Jeunes Volontaires.
- D'autres ressources financières que le PNUD et le programme VNU ont mobilisées pour aider le gouvernement burundais à assurer le financement du programme : des financements de postes de volontaires sur certains grands programmes (agriculture, éducation etc.), des financements fléchés sur certaines autres parties du PNVJ (fonds de soutien au bénévolat, certificat de validation des acquis...), ou encore des financements non fléchés, destinés à soutenir les frais de structure du programme.
- Des partenariats ont été créés avec des entreprises pourvoyeuses d'emploi, avec l'agence pour l'emploi des jeunes, le réseau RIME, la CCIB, et autres réseaux utiles pour l'insertion durable des jeunes.

4. Cadre de résultats

Sur la base des recommandations de l'étude de faisabilité pour la formulation d'un Programme de Volontariat National au Burundi, le Programme conjoint du SNU pour la mise en place d'un Programme National de Volontariat des Jeunes (PNVJ) au Burundi aura comme objectif général la formulation du cadre légal et la mise en place de l'infrastructure nationale de gestion dudit Programme. Cette première phase d'accompagnement par le SNU, devra assurer que le PNVJ devienne durable et fédérateur, capable de promouvoir l'engagement volontaire dans le pays, soutenir les travaux communautaires, et créer un mécanisme de mobilisation de jeunes volontaires nationaux qui consacreront 6 à 12 mois de leur vie à des missions de lutte contre la pauvreté et de consolidation de la paix. Dans le cadre du PNVJ, le Programme conjoint du SNU permettra d'expérimenter un Corps avec deux 1^{ères} promotions de 40 puis 60 jeunes volontaires dans les 3 provinces pilotes.

Pour cela, le Programme conjoint du SNU pour la mise en place d'un Programme National de Volontariat des Jeunes (PNVJ) au Burundi vise les résultats suivant :

Effet du programme conjoint : Les jeunes burundais(e)s ont accès à des opportunités de participation volontaire aux actions de développement et cohésion sociale au niveau communautaire coordonnées par le Gouvernement

- **Extrant n.1 du programme conjoint :** Les burundais(e)s disposent d'un cadre légal nécessaire à l'ancrage et à la durabilité institutionnelle du soutien au volontariat national ;
- **Extrant n.2 du programme conjoint :** Le Gouvernement met en place les instances de gestion et de pilotage du Programme de Volontariat National, au plan national et dans 3 provinces pilotes ;
- **Extrant n.3 du programme conjoint :** Les acteurs du bénévolat et du volontariat au Burundi disposent d'un mécanisme d'appui et valorisation des actions volontaires;
- **Extrant n.4 du programme conjoint :** Des jeunes volontaires sont déployé(e)s dans les provinces pilotes.

Chacun des extraits adresse les conditions de participation, les capacités ainsi que les ressources nécessaires pour que chacun des principaux groupes de titulaires de droits et détenteurs d'obligations puissent jouer pleinement leur rôle clés dans la mise en place du PNVJ. Ceci dans le respect des principes d'une approche de programmation basée sur les droits.

En terme de contribution du Programme conjoint du SNU pour la mise en place d'un Programme National de Volontariat des Jeunes (PNVJ) au Burundi aux stratégies nationales de développement, le Gouvernement du Burundi a déjà inscrit le PNVJ dans son Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté de deuxième génération (CSLP II), intégrés à la partie « 3.2.2. promotion de l'emploi », au sein d'une sous-partie intitulée « 3.2.2.2. Approche globale de promotion de l'emploi », notamment dans les Paragraphes 424 et 425.

« 424. La promotion du volontariat des jeunes a un impact évident dans l'amélioration du bien être des communautés et par ses effets d'entraînement sur l'apprentissage, elle constitue un créneau non négligeable pour l'entrée des jeunes sur le marché du travail et pour l'auto emploi. Ainsi, le système des Nations Unies par le biais de son agence spécialisée dans la promotion du volontariat est en train d'appuyer les pays en voie de développement dans la formalisation du volontariat et du bénévolat en vue d'accélérer la réalisation des OMDs.

425. Dans ce cadre, le gouvernement envisage la création d'un programme de Volontariat National dont l'objectif principal consiste à proposer aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire technique manquant d'expérience professionnelle mais ayant fait la preuve de leur capacité à s'engager entre six et douze mois, dans des missions d'intérêt général auprès des communautés. Ils apportent leur soutien au secteur associatif, aux différents projets de développement, aux communes dans le cadre de la décentralisation et aux différents services déconcentrés de l'Etat, dans des domaines prioritaires identifiés lors des consultations pour la formulation des programmes ciblés tels que l'éducation, l'alphabétisation et la formation professionnelle des jeunes, la santé, le soutien à l'agriculture et à l'élevage, la protection de l'environnement ou encore, le soutien à la gouvernance locale. Chaque année, le corps de Volontaires Nationaux pourra donc contribuer à la lutte contre la pauvreté et à la consolidation de la paix, tout en gagnant en expérience et en compétences utiles pour leur propre insertion professionnelle. »²⁴

En ce qui concerne l'encadrement de ce Programme conjoint avec les axes prioritaires de l'UNDAF + au Burundi, cette initiative rentre pleinement dans l'axe stratégique I «Le Burundi est, à l'horizon 2025, une nation paisible et réconciliée, un État de droit et une démocratie stable caractérisée par l'équité Genre, un cadre légal et un système judiciaire conformes aux standards internationaux et performants, un espace politique ouvert et inclusif et une participation citoyenne équitable et dynamique avec des institutions et une administration publique performantes conduites par un leadership visionnaire, intègre et orienté vers les résultats.».

²⁴ Extrait du projet de CSLP II – version du 15 décembre 2011




Tableau 1 : Cadre de résultats

EES BURUNDI - Les objectifs des secteurs sociaux et les organisations locales de la société civile au niveau local prennent en charge les besoins socio-économiques de la population et contribuent au processus de consolidation de la paix	EES du programme conjoint - Les besoins burundais sont satisfaits et consolidés au niveau communautaire coordonnés par le gouvernement		Indicateurs - Nombre d'opportunités pour des jeunes volontaires coordonnés par les organisations volontaires au développement et cohésion sociale au présence d'un mécanisme national de mobilisation de jeunes volontaires au niveau communautaire		Données de base			
	Extrants du Programme conjoint	Extrants des organisations des Nations Unies participant	Organismes des Nations Unies participant	Parties prenantes locales et nationales participant	Activités indicatives pour chaque extrant	Allocation des ressources et calendrier indicatif	Total USD	
Les burundais(e)s disposent d'un cadre légal nécessaire à l'ancrage et à la durabilité institutionnelle du soutien au Volontariat National	Les principaux acteurs institutionnels et de la société civile ont une vision partagée de ce que doivent être les grandes actions du PNVI au Burundi.				Séances de présentation du projet aux parties prenantes et aux principaux partenaires	X		10,000
					Publications dans la presse	X	X	4,000
Indicateur : Un projet de loi-cadre pour soumission au Parlement	Le Parlement du Burundi approuve une loi posant les grandes lignes de la philosophie et des objectifs du PNVI				Appui à la rédaction du projet de loi et des textes d'application nécessaires	X	X	18,000
					Publications dans la presse	X		
Textes d'application disponibles					Définition du statut de Jeune Volontaire National	X		
					Séances de sensibilisation des différentes parties prenantes institutionnelles et de la société civile au texte de loi et ses objectifs	X		5,000
Données de base :					Mise en place d'un système de sécurité sociale des volontaires nationaux	X		

* On peut décider de l'allocation des ressources au niveau des extrants (outputs) ou des activités indicatives.

** Lire l'Explanatory Note on Harmonized Financial Reporting to Donors et ses annexes pour des indications relatives à l'interprétation de ces termes.

25 Lorsque des programmes conjoints sont exécutés en ayant recours à la modalité de gestion de fonds groupée, l'Agent de gestion est responsable de l'atteinte de tous les extrants partagés du programme conjoint. Toutefois, les organismes des Nations Unies participants qui ont un intérêt direct dans un extrant donné du programme conjoint, et qui pourrait être associé à l'Agent de gestion pendant la mise en œuvre, par exemple lors de revues et d'apports techniques convenus, sera aussi indiqué dans cette colonne.

Extrants du programme conjoint	Membres des Nations Unies participants	Organismes des Nations Unies participants	Priorités des organismes participants	Agences impliquées pour chaque extrant	Médiation des sources de financement	Total USD
<p>Le Gouvernement met en place les instances de gestion et de pilotage du Programme National de Volontariat des Jeunes, au plan national et dans 3 provinces test</p> <p>Indicateur : N. de personnel en place</p> <p>Ratios homme/femme dans l'équipe du PNVI</p> <p>N. de membres de l'équipe du PNVI ayant expérience préalable dans le bénévolat/volontariat</p> <p>N. de textes régissant le PNVI</p> <p>Etude comparative disponible</p> <p>Données de base :</p> <p>Moyens de vérification : Rapports de suivi-évaluation</p>	<p>Le cadre pour la gestion et la durabilité du PNVI est créé</p>			<p>Recrutement et déploiement d'une équipe de Programme conjoint</p> <p>Mise en place et fonctionnement bureau de l'équipe</p> <p>Achat véhicules équipe de gestion</p> <p>Définition de l'ancrage institutionnel de l'équipe PNVI, composée dans le respect des critères de sélection pour l'agence en charge du PNVI</p> <p>Elaboration des profils pour l'équipe du PNVI</p> <p>Appuyer le recrutement et la formation de l'équipe du PNVI</p> <p>Montage d'un comité de pilotage du programme, préfigurant le futur conseil d'Administration du CNVJ</p> <p>Une étude comparative succincte des différents montages juridiques possibles pour l'organe qui pourra assurer l'animation et le pilotage du CNVJ</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>5,000</p> <p>4,000</p> <p>50,000</p> <p>100,000</p> <p>290,000</p>

26 Lorsque des programmes conjoints sont exécutés en ayant recours à la modalité de gestion de fonds groupée, l'Agent de gestion est responsable de l'atteinte de tous les extrants partagés du programme conjoint. Toutefois, les organismes des Nations Unies participants qui ont un intérêt direct dans un extrant donné du programme conjoint, et qui pourrait être associé à l'Agent de gestion pendant la mise en œuvre, par exemple lors de revues et d'apports techniques convenus, sera aussi indiqué dans cette colonne.



					Elaboration du logo du PNVI par concours a idées	X		1,000 (OV ²⁷)
					Créations d'un site web pour le PNVI	X		2,000 (OV) 5,000
					Elaboration d'un plan de maximisation de l'impact du PNVI et à sa durabilité financière	X		
					Création des outils de communication sur les principaux axes d'intervention du PNVI	X	X	1,000 (OV) 10,000
					Diffusion des newsletters du programme	X	X	500 (OV) 5,000
					Validation du choix des 3 régions pilotes	X		
					Création de l'ensemble des outils de gestion quotidienne du CNIV	X	X	3,000
					Création des outils de sélection des structures d'accueil des volontaires	X		1,000 (OV) 10,000
					Identification des missions prioritaires des jeunes volontaires au moins sur les trois 1ères années du programme	X	X	
					Réalisation du « passeport de compétences »	X	X	1,000 (OV) 5,000

²⁷ OV : Apport des volontaires en ligne sur la base d'une estimation de la valeur de leur contribution sur le marché du travail.

Programme conjoint	Le monde associatif dispose du « Fonds pour le soutien au bénévolat associatif »							
<p>Les acteurs du bénévolat et du volontariat au Burundi disposent d'un mécanisme d'appui et valorisation des actions volontaires</p> <p>Indicateur : N. d'organisations de bénévolat et volontariat mobilisées</p> <p>N. d'organisations de femmes mobilisées</p> <p>N. de projets financés par le FSB</p> <p>N. de bénévoles/volontaires mobilisés (ratio homme/femme)</p> <p>Taux de diversité (y compris représentation des groupes minoritaires)</p> <p>Données de base : N/A</p> <p>Moyens de vérification : Rapports d'activités</p>	<p>Elaboration d'une stratégie de promotion et valorisation de bénévolat et volontariat</p> <p>Réalisation de campagnes de sensibilisation et promotion du bénévolat et volontariat</p> <p>Mise en place d'une journée nationale du volontariat</p> <p>Etablir un prix de bénévolat/volontaire de l'année au niveau national et/ou régional</p> <p>Mise en place d'un «Fonds pour le soutien au bénévolat associatifs» (FSB)</p> <p>Définition des objectifs et critères d'intervention du «Fonds pour le soutien au bénévolat associatifs» (FSB)</p> <p>Création des outils de communication pour l'accès au FSB</p> <p>Lancement des appels à proposition pour le FSB</p>	X	X	X	X	X	2,500 (0V)	
		X	X	X	X	X	2,000 (0V) 5,000	
		X	X	X	X	X	4,000	

28 Lorsque des programmes conjoints sont exécutés en ayant recours à la modalité de gestion de fonds groupée, l'Agent de gestion est responsable de l'atteinte de tous les extrants partagés du programme conjoint. Toutefois, les organismes des Nations Unies participants qui ont un intérêt direct dans un extrant donné du programme conjoint, et qui pourrait être associé à l'Agent de gestion pendant la mise en œuvre, par exemple lors de revues et d'apports techniques convenus, sera aussi indiqué dans cette colonne.

	<p>Les élus locaux et les populations développent leurs capacités dans le pilotage et l'animation de la mise en place effective d'initiatives communautaires sur base bénévole</p>				<p>Elaboration des outils de pilotage et de coordination nationale des travaux communautaires</p>	X	X	5,000	2,000(OV) 5,000
--	--	--	--	--	---	---	---	-------	--------------------

Handwritten signature

Handwritten signature

Extraits du programme concis		Objectifs des Nations Unies	Indicateurs	Impact	Indicateurs	Impact	Indicateurs	Impact
Des jeunes volontaires sont déployé(e)s dans les provinces pilotes	100 jeunes volontaires apportent une contribution aux efforts de développement et cohésion sociale dans leurs communautés d'affectation			Mise en place d'un système de suivi des affectations et de l'après-volontariat des jeunes volontaires	X			2,000
Indicateur : N. de volontaires déployé(e)s				Lancement des appels à missions via les centres provinciaux du CNVJ	X	X	X	2,000
Ratio homme/femme				Selection de missions de 10 mois en moyenne	X	X		
Niveau de satisfaction des parties prenantes				Lancement d'un appel à candidatures national auprès des jeunes diplômés ainsi que dans les réseaux de jeunes volontaires	X	X		4,000
Données de base :				Préparation des communautés à l'accueil des volontaires	X	X	X	62,000 10,000,000 FBW
Moyens de vérification :				Selection et envoi des jeunes volontaires		X	X	
Rapports de suivi et d'évaluations				Formation des jeunes volontaires		X	X	30,000
Enquêtes auprès des parties prenantes				Evaluation des promotions de volontaires		X	X	27,000
				Adaptation di dispositif du CNVJ aux leçons apprises par l'évaluation des deux promotions pilotes			X	5,000
Programme VNU	Dépenses du programme **							1 500,000
	Dépenses indirectes d'appui							15,000 (OV)
PNUD	Dépenses du programme							250,000
Gouvernement	Dépenses indirectes d'appui							10,000,000 FBW
	Dépenses du programme							In kind
	Dépenses indirectes d'appui							750,000
	Dépenses du programme							10,000,000 FBW
Total	Dépenses indirectes d'appui							15,000 (OV)

5. Dispositifs de gestion et de coordination

Le Programme conjoint sera mené en modalité de mise en œuvre nationale - avec le Gouvernement du Burundi comme partenaire d'exécution appuyé par le programme VNU et le PNUD - assisté dans la prise des décisions par une structure Indépendante comme organe de pilotage rassemblant à la fois des représentants de l'ensemble des parties prenantes du Programme National, avec une place importante laissée aux organisations de la société civile.

Comme cet organe est censé piloter le dispositif du Programme National de Volontariat des Jeunes à long terme, au-delà de l'intervention du Programme conjoint, il faudra trouver le statut juridique le plus approprié au cours de la première année de mise en œuvre du Programme conjoint.

Le Comité National de Pilotage, futur organe de gestion du PNVJ, sera composé précisément de :

- 1 représentant du MJSC
- 2 représentants des autres ministères concernés (Ministère des Finances, Ministère de la Fonction Publique).
- 2 représentants des coordinations d'OSC (dont une organisation de femmes)
- 1 représentant du secteur privé et dispositifs de soutien à la création d'entreprises
- 1 représentant des syndicats
- 1 jeune ex-volontaire du PNVJ (femme)
- 2 représentants des partenaires techniques et financiers (OSCAR, CTB)
- 1 représentant d'une ONG internationale de volontariat (France Volontaires)
- le coordinateur national du PNVJ
- le PNUD
- le programme VNU

Les nombres de représentants restant fixes, les organisations ici proposées en parenthèse pourront être modifiés pendant le processus de constitution du Comité même.

Vu que les femmes, en général, sont des meilleures porte-paroles des groupes marginalisés, au moins un tiers des représentants du Comité de Pilotage seront de préférence des femmes.

Le Comité National de Pilotage sera présidé par le MJSC qui assure la tutelle technique du projet. La vice-présidence devrait être assurée par un représentant de la société civile.

Ce Comité National de Pilotage aura pour rôle:

- de définir les grandes orientations stratégiques du Programme National de Volontariat des Jeunes ;
- d'assurer un « leadership » et d'améliorer la légitimité du volontariat en tant que valeur ajoutée pour le développement ;
- de mobiliser les ressources financières nécessaires à l'ensemble du dispositif ;
- de définir les domaines d'intervention et missions prioritaires des Jeunes Volontaires ;
- de revoir le budget annuel du dispositif, d'évaluer ses résultats et de clôturer ses comptes ;
- d'assurer le recrutement d'une équipe opérationnelle salariée pour la cellule nationale de volontariat à partir de 2015 sur les fonds propres du Burundi ;
- de s'assurer du bon avancement et déroulement des activités du projet ;
- de décider des mesures de réorientation du projet qui s'imposeraient éventuellement.

Pour ce faire, il se réunira trois fois par an sur convocation de son président pour examiner le contenu du rapport d'activités préparé par le coordinateur national.

Afin d'assurer un appui régulier de la coordination de projet, le Comité de Pilotage sélectionnera un sous-comité de trois représentants (de l'administration publique, de la société civile et du programme VNU) qui sera en contact régulier avec l'équipe du projet.

Le Gouvernement du Burundi

Le Gouvernement du Burundi se chargera de:

- Mettre à disposition une partie de l'équipe de coordination, venant du Ministère de la Jeunesse des Sports et de la Culture;

- Présider et participer à l'instance de pilotage du projet, et ainsi à la définition des orientations stratégiques et priorités du dispositif de volontariat national ;
- Assurer un « leadership » et d'améliorer la légitimité du volontariat en tant que valeur ajoutée pour le développement ;
- Mettre à disposition le personnel nécessaire pour la cellule nationale de coordination du PNVJ comme homologues afin de leur permettre de prendre la relève de la gestion du PNVJ à la fin du projet ;
- Impliquer tous les Ministères du Gouvernement dans la réflexion continue sur les domaines d'intervention et missions prioritaires à confier aux « Jeunes volontaires » ;
- Sensibiliser les parlementaires pour le vote de la loi et les décrets sur le volontariat ;
- Assurer l'élaboration des décrets nécessaires à la mise en place d'une agence responsable de la gestion du PNVJ ;
- Intégrer dès l'année 1, et programmer pour la suite après l'année 3, une ligne budgétaire « volontariat national » dans le budget de l'Etat, afin d'assurer la responsabilité de la pérennisation financière du dispositif à la fin du projet, notamment par des crédits à mobiliser auprès de ses partenaires au développement ;

Le Programme de Volontaires des Nations Unies (PVNU)

Le programme VNU a pour rôle d'appuyer la mise en œuvre des activités du Programme conjoint conformément au document de projet, aux termes de références des Volontaires de l'ONU et en tenant compte des directives et recommandations adoptées à l'issue des réunions du comité de pilotage.

A ce titre il est chargé de :

- Recruter, mettre en place et gérer une équipe pour appuyer la mise en place et la coordination nationale du projet conformément aux documents de base ;
- Superviser la mise en place du projet ;
- Participer à l'instance de pilotage du projet, et ainsi à la définition des orientations stratégiques et priorités du dispositif de volontariat national ;
- Assurer un rôle proactif afin d'améliorer la légitimité du volontariat en tant que valeur ajoutée pour le développement ;
- Partager son expertise du volontariat en contribuant à la définition et au montage du dispositif de volontariat national, et apporter des appuis techniques en soutien à l'équipe de coordination nationale qui sera recrutée ;
- Assurer le suivi régulier du projet, renforcé par des missions de revue annuelles ;
- Organiser des missions d'évaluation externe ;
- Assurer la supervision dans la gestion des fonds alloués au projet ;
- Superviser la comptabilité du projet et assurer un contrôle de qualité des rapports financiers requis par les différentes sources de financement ;
- Contribuer à développer le volontariat au Burundi en renforçant sa politique de mobilisation de tous les Volontaires de l'ONU dans la promotion du volontariat sous toutes ses formes ;
- Assurer la capitalisation des expériences acquises afin d'en assurer la dissémination.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Le PNUD jouera un rôle de conseil et d'appui technique au projet. Le PNUD appuiera dans la mise en œuvre du projet et veillera à créer une synergie avec les autres partenaires de développement intervenant dans la zone d'action du projet.

Plus précisément le PNUD est chargé de :

- Participer à l'instance de pilotage du projet, et ainsi à la définition des orientations stratégiques et priorités du dispositif de volontariat national ;
- Assurer un « leadership » au sein du SNU et améliorer la légitimité du volontariat en tant que valeur ajoutée pour le développement ;
- Conseiller et donner des avis favorisant l'obtention des résultats attendus, leur pérennisation et la réplication des expériences du projet ;
- Assister dans la programmation et le suivi - évaluation du projet ;
- Participer aux missions de supervision et d'appui organisées par le programme VNU ;

- Assister dans la gestion administrative et logistique du projet (achats, décaissement, paiements, etc.) ;
- Partager ses expériences et connaissances du pays ;
- Contribuer à développer le volontariat et l'engagement des citoyens pour le développement du pays, en insufflant des clauses dans ce sens dans l'ensemble de ses projets ;
- Assurer les synergies entre ce projet et d'autres intervenants dans le domaine ;
- Impulser et contribuer à l'évaluation de l'impact du dispositif et de ses différents volets sur les résultats UNDAF+ et la progression du pays vers les OMDs.

La Société Civile au Burundi

- Participer à l'instance de pilotage du projet, et ainsi à la définition des orientations stratégiques et priorités du dispositif de volontariat national ;
- Assurer un « leadership » et d'améliorer la légitimité du volontariat en tant que valeur ajoutée pour le développement ;
- Continuer à renforcer leurs capacités collectives en gestion de volontaires ;
- Contribuer à la promotion du volontariat dans le pays, notamment du PNVI ;
- Appuyer l'identification des lieux d'affectation pour les jeunes volontaires ;
- Mobiliser des jeunes hommes et femmes pour le Volontariat des jeunes ;
- Assurer le suivi des affectations des Volontaires
- Contribuer à la formation et au mentoring des volontaires, selon leurs expériences et capacités.

Les partenaires déclareront leur volonté de s'acquitter de leurs responsabilités et obligations dans un esprit de coopération amicale. Chacun s'organise pour assumer ses responsabilités.

Les partenaires techniques et financiers

Les partenaires techniques et financiers seront invités à participer à l'instance de pilotage afin de faciliter l'intégration des actions de volontariat dans leur domaines et programmes sectoriels et prioritaires. Ceci dans une vision que les missions des volontaires doivent en appui des efforts en cours pour la promotion du développement et de la cohésion sociale, le PNVI aspirant à être un pilier de la stratégie de développement du Burundi.

6. Dispositif de gestion des fonds

Les fonds du programme conjoint seront gérés en modalité combinée, entre gestion groupée et gestion parallèle.

Le programme VNU et le PNUD mettront en commun leur fonds, le PNUD étant Agent de gestion (MA). Ces fonds seront utilisés pour la mise en place du PNVI et l'établissement du CNJV y compris l'envoi des deux premières promotions de volontaires.

Le Gouvernement du Burundi aura à gérer ses contributions en forme parallèle, disposant directement des ressources pour les contributions gouvernementales agréées dans le document de programme conjoint.

L'équipe de gestion du programme conjoint sera responsable pour l'établissement des rapports de synthèse consolidés, avec l'appui du programme VNU. Ces rapports seront validés par le Comité de Pilotage du Programme conjoint.

Lorsqu'un nouveau partenaire se joindra au programme conjoint il lui reviendra de choisir, en accord avec le Comité de pilotage, la modalité de gestion de ses contributions. La décision sur l'option à retenir pour la gestion des fonds devra être guidée par le souci d'exécuter le programme conjoint de la manière la plus efficace, judicieuse et rapide possible et de réduire les coûts de transaction pour les partenaires nationaux et toute autre partie prenante au Programme conjoint.

Les options de gestion des fonds susmentionnées et les instruments et formulaires correspondants ont été approuvés par tous les membres du GNUD. Leur utilisation sans altération par les organismes des Nations Unies participants, pour la mise en œuvre d'un programme conjoint, ne

nécessitera plus l'approbation de la part de leurs sièges respectifs. Les membres de l'équipe de pays des Nations Unies au Burundi qui pourraient se joindre au programme conjoint dans une phase successive seront encouragés à utiliser autant que possible les instruments standards. Dans les cas où on ne peut pas utiliser les instruments standards, chaque Agence consultera son siège quant aux modalités à suivre.²⁹

Remise d'espèces aux partenaires de mise en œuvre nationaux :

Toutes les remises d'espèces à un partenaire d'exécution sont fondées sur les plans de travail annuels (AWP) convenus entre le partenaire d'exécution et les organismes des Nations Unies.

Les remises d'espèces pour des activités décrites dans les AWP peuvent être effectuées par un organisme des Nations Unies conformément aux modalités suivantes :

1. La remise d'espèces directement au partenaire d'exécution :
 - a. Avant le commencement des activités (remises directes d'espèces), ou
 - b. Après l'achèvement des activités (remboursement) ;
2. Des paiements directs aux fournisseurs ou à de tierces parties au titre d'obligations encourues par le partenaire d'exécution sur la base de demandes signées par le responsable désigné du partenaire d'exécution ;
3. Des paiements directs aux fournisseurs ou à de tierces parties au titre d'obligations encourues par les organismes des Nations Unies à l'appui d'activités ayant fait l'objet d'accords avec le partenaire d'exécution.

A la suite des résultats de la micro-évaluation de la Direction Générale de la Jeunesse, commanditée par le Système des Nations Unies en Aout 2010, la modalité convenue de remise d'espèces est celle de **paiement direct**. Ceci implique les paiements directs par l'Agent de gestion du Programme conjoint aux fournisseurs et à d'autres tierces parties pour les obligations encourues par le partenaire d'exécution à l'appui des activités convenues dans les plans de travail annuels.

Les dispositions relatives aux modalités de remise d'espèces pourront être revues et adaptées au cours de la mise en œuvre du programme conjoint, conformément aux politiques, mécanismes et procédures en vigueur des organismes des Nations Unies participants. Pour les organismes, membres du Comité Exécutif, les dispositions requises au titre de l'approche harmonisée de remise d'espèces (Harmonized Approach to Cash Transfers (HACT)), seront applicables telles que définies dans leurs plans d'action de programme pays ou en accord avec d'autres accords régissant la remise d'espèces aux partenaires de mise en œuvre.

²⁹ Les instruments standards et les détails opérationnels relatifs aux différentes modalités de gestion des fonds peuvent être consultés à travers la note d'orientation sur la programmation conjointe (UNDG Guidance Note on Joint Programming).



7. Suivi, évaluation et établissement de rapports

Tableau 2: Cadre de suivi du programme conjoint

Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification	Méthodes de collecte	Responsabilités	Risques et hypothèses
Les burundais(e)s disposent d'un cadre légal nécessaire à l'ancrage et à la durabilité institutionnelle du soutien au Volontariat National	Un projet de loi-cadre pour soumission au Parlement Décrets d'application disponibles Données de base : N/A	Bulletin des Lois (ou site Institutionnel)	Etat d'avancement mensuel Rapport annuel d'activités	Gouvernement du Burundi Programme VNU PNUD	R : Manque d'appui parlementaire H : Séances de sensibilisation avec le Parlement
Le Gouvernement met en place les instances de gestion et de pilotage du Programme National de Volontariat des Jeunes, au plan national et dans 3 provinces test	N. de personnel en place Ration homme/femme dans l'équipe du PNVJ N. de membres de l'équipe du PNVJ ayant expérience préalable dans le bénévolat/volontariat N. de textes régissant le PNVJ Etude comparative disponible Données de base : N/A	Rapports de suivi-évaluation	Etat d'avancement mensuel Rapport annuel d'activités	Gouvernement du Burundi Programme VNU PNUD	R : Faible engagement politique H : responsabiliser les institutions dès le départ R : Manque d'inscription du PNVJ dans la loi de finances H : établir avec le Comité de pilotage un système de pérennisation des acquis alternatif
Les acteurs du bénévolat et du volontariat au Burundi disposent d'un mécanisme d'appui et valorisation des actions volontaires	N. d'organisations de bénévolat et volontariat mobilisées N. d'organisation de femmes mobilisées N. de projets financés par le FSB N. de bénévoles/volontaires mobilisés (ratio homme/femme) Taux de diversité (y compris représentation des groupes minoritaires) Données de base : N/A	Rapports d'activités	Etat d'avancement mensuel Rapport annuel d'activités	Gouvernement du Burundi Programme VNU PNUD	R : mécanisme de sélection des initiatives inefficace H : mettre en place des garde-feu lors de la conception du mécanisme H : définir des critères clairs d'accès au FSB
Des jeunes volontaires sont déployé(s) dans les	N. de volontaires déployé(s)	Rapports de suivi et	Etat d'avancement	Gouvernement du Burundi	R : mécanisme de sélection inefficace

provinces pilotes	Ratio homme/femme Niveau de satisfaction des parties prenantes Données de base : N/A	Évaluations auprès des parties prenantes	mensuel Rapport annuel d'activités Rapport d'évaluation mi-parcours	Programme VNU PNUD	H : mettre en place des garde-feu lors de la conception du mécanisme R : pas assez de candidatures féminines H : commencer et plaider autour du programme à temps et viser la publicité auprès de groupes de femmes
-------------------	--	---	---	-----------------------	---

[Signature]

[Signature]

La méthode de gestion axée sur les résultats en vigueur au PNUD pour le suivi et l'évaluation des projets sera appliquée pour ce Programme conjoint. L'accent sera mis sur les produits, les effets et les impacts sur les bénéficiaires et les institutions. A cet effet, le cadre logique sera affiné et assorti d'indicateurs quantitatifs (objectivement vérifiables) et qualitatifs au niveau des résultats et objectifs du Programme conjoint à travers une approche participative. Il reste entendu que ces indicateurs prendront en considération la dimension genre. De même, un système de suivi régulier sera mis en place trois mois après le recrutement de la coordination du Programme conjoint afin de permettre de mieux suivre les niveaux d'accomplissement des objectifs du Programme conjoint tout au long de son exécution.

Reuves annuelles/ordinaires : Au début de chaque année de mise en œuvre, la coordination du Programme conjoint soumettra un plan d'action annuel, au PNUD et au programme VNU, qui reflétera la planification annuelle et qui définira les tâches et responsabilités de chaque partie prenante. Ce plan d'action devra être adopté par le Comité de Pilotage.

Etablissement de rapports³⁰ : Afin d'appuyer le suivi du Programme conjoint, les documents suivants seront produits et partagés avec toutes les parties prenantes tout au long de la mise en œuvre du Programme conjoint:

- Des documents clés qui définissent les modalités et procédures du PNVJ ;
- De petits rapports d'avancement du Programme conjoint mensuels en forme de tableau conformément au plan d'action établi ;
- A la fin de chaque année, un rapport d'activités sur l'état d'avancement du Programme conjoint, se référant au plan d'action et aux indicateurs établis, sera soumis à toutes les parties prenantes. Ce rapport fera une analyse de la performance du Programme conjoint et proposera, le cas échéant, des ajustements nécessaires dans la planification du projet pour l'année suivante.

De plus, le siège du programme VNU mènera annuellement des missions de suivi et de revue au Burundi.

Tous les rapports de suivi mettront un accent particulier sur le suivi des différents risques qui pourront entraver la bonne mise en œuvre du Programme conjoint.

Evaluation : En plus du suivi-évaluation interne, le Programme conjoint fera l'objet de deux évaluations externes : une évaluation à mi-parcours après 20 mois et une évaluation finale vers la fin de la mise en œuvre du Programme conjoint. Ces évaluations auront pour but de mesurer l'état d'avancement de l'atteinte des objectifs spécifiques et des résultats attendus, puis l'impact du Programme conjoint en examinant tous les indicateurs de suivi et les sources de vérification. Dans ce contexte, ces évaluations prendront également en compte le fait qu'il s'agit d'un Programme conjoint co-financé par le programme VNU sur ses fonds, et documenterons dans le détail les leçons tirées dans le cadre de la mise en œuvre de cette initiative.

L'évaluation finale se fera à deux niveaux :

- Au niveau du Programme conjoint « Programme de mise en place d'un Programme National de Volontariat des Jeunes (PNVJ) au Burundi » sur la base du cadre logique établi au lancement de la mise en œuvre de ce Programme conjoint ;
- Au niveau du Programme National de Volontariat sur la base du système d'évaluation établie dans le cadre du Programme conjoint afin de mesurer les résultats et l'impact des affectations des Volontaires.

³⁰ Le rapport d'activités type (Standard Progress Report) utilisé par les organismes membres du Comité Exécutif ou tout autre format de rapportage utilisé par tout autre organisme des Nations Unies peut être adapté à cette fin. Il convient également de prendre en considération les exigences des donateurs. Le format de présentation des rapports devrait être approuvé par le Comité de Pilotage du programme conjoint.



9. Plans de travail et budgets³²

Plan de travail pour : Programme de mise en place d'un Programme National de Volontariat des Jeunes (PNVJ) au Burundi
 période (couverte par le Plan de Travail)³³ :

Plan de travail		Budget		Total	
Objectifs annuels de l'organisme de base	Moyens	Budget prévisionnel		Total	
		NU 1	NU 2	NU 1	NU 2
(de l'organisme des NU 1)					
(de l'organisme des NU 2)					
Total, Budget prévu					
0 5 %					
Total, organisme des NU 1					
Total, organisme des NU 2					

³² Les plans de travail annuels détaillés seront élaborés par l'équipe de projet - une fois les membres de l'équipe sélectionnés - et valide par le Comité National de Pilotage.
³³ Les plans de travail annuels portent sur une période ne dépassant pas les douze mois. Toutefois, généralement au début du programme, ils pourraient porter sur une période de moins d'un an. Dans un cas comme dans l'autre, il convient de préciser la période correspondante. Ces plans annuels seront élaborés par l'équipe de programme une fois mise en place.

* Le budget total prévu pour chaque organisme des Nations Unies devrait comprendre les coûts du programme et les coûts d'appui indirects.

Signatures³⁴:

Organisme(s) des Nations Unies	Partenaire(s) de mise en oeuvre
Remplacer par : <i>Nom du Représentant</i> <i>Signature</i> <i>Nom de l'organisme</i> <i>Date</i>	Remplacer par : <i>Nom du chef de l'institution partenaire</i> <i>Signature</i> <i>Nom de l'institution</i> <i>Date</i>

³⁴ Lorsque des OSC/ONG sont désignées en tant que partenaires de mise en oeuvre, elles ne signent pas ce plan de travail. Chaque organisme des Nations Unies participant appliquera ses propres procédures lors de la signature de plans de travail avec les OSC/ONG.